

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle publique Henri
Wallon Montataire (60)**

Note de Première Phase (NPP)

N°0601753E_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle publique Henri Wallon Montataire (60)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0601753E_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	Hélène BONY	Ingénieur d'études
Vérificateur	Anne BARITEAU	Directeur de projet
Approbateur	Stéphanie SOENE	Chef de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service). Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'**école maternelle publique** Henri Wallon (ETS n°0601753E) est localisée rue Jules Uhrly à Montataire (60). Elle accueille 68 enfants âgés de 3 à 6 ans ainsi que 12 personnels adultes.

L'école maternelle, propriété de la Mairie de Montataire, s'étend sur une surface totale d'environ 5 000 m² et comprend :

- un bâtiment central (bâtiment 1) qui abrite les différentes activités scolaires (salles de classe, salles de jeux, réfectoire, dortoir, sanitaires, etc.). Il est construit en partie sur vides sanitaires et possède en partie un étage non accessible aux enfants,
- un petit bâtiment annexe (bâtiment 2), non accessible aux enfants, où sont stockés des jouets.
- des aménagements extérieurs constitués d'un petit jardin pédagogique (consommation des végétaux produits) et d'une cour de récréation en majeure partie enherbée et un parking.

Au total 68 enfants, 12 personnels scolaires et pas logement de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté la présence d'un vide sanitaire sous les bâtiments ainsi que la présence d'un jardin pédagogique. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été détecté lors de la visite.

Résultats des études historiques et documentaires

C'est la superposition supposée de l'école maternelle avec une ancienne entreprise de serrurerie et de charpente répertoriée dans BASIAS (site BASIAS n° 0601753E) qui a motivé son inclusion dans la démarche de diagnostic.

L'étude historique réalisée au cours de cette première phase du diagnostic montre que l'école maternelle Henri Wallon a ouvert ses portes rue Jules Uhrly à Montataire en 1970 sur un terrain qui était auparavant occupé par des jardins privés.

Le site BASIAS 0601753E est situé au Nord-Ouest, en contiguïté de l'ETS, et a été occupé par une entreprise de serrurerie et de charpente dans BASIAS (site BASIAS n° 0601753E) de 1964 à 1969. Il a ensuite été occupé par un atelier de chaudronnerie, serrurerie, charpente métallique, travaillant par mécano-soudure entre 1970 et 1974. Des activités de peinture au pistolet ont également été exercées jusqu'en 1971. Après 1974 et jusqu'à la fin des années 80, le site a accueilli le magasin d'alimentation. Actuellement, le terrain du site BASIAS est inoccupé (pelouse).

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans comme pouvant influencer sur la qualité des milieux au droit de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

La première nappe rencontrée est celle contenue dans les limons des pentes, les alluvions sableuses et les Sables de Cuise. La nappe est présente entre 8 et 10 mètres de profondeur par rapport à la côte du terrain naturel au droit de l'ETS.

L'ETS est situé en rive gauche de la rivière le Thérain, située à 700 m au Sud de la zone d'étude. Par conséquent, le sens d'écoulement des eaux souterraines au droit du site est probablement orienté vers le Sud-Sud-Est. Le site BASIAS est donc en amont hydraulique supposé de l'ETS.

Aucun pompage de la nappe, pouvant influencer le sens d'écoulement des eaux souterraines, n'a été recensé à proximité de l'établissement scolaire.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle, trois scénarios d'exposition sont à considérer. Un de ces scénarios d'exposition potentielle a été retenu :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La position de l'école maternelle en aval hydraulique direct du site BASIAS ne permet pas de conclure à l'absence d'influence des anciennes activités sur la qualité de l'air à l'intérieur de ces bâtiments via un transfert de composés volatils dans les eaux souterraines.

Deux autres scénarios d'exposition ont été écartés :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Ce scénario n'est pas retenu du fait de non superposition du site BASIAS avec les sols superficiels de l'ETS et de la distance séparant l'école maternelle du site BASIAS, et des activités qui s'y déroulaient qui ne sont pas considérées comme susceptible d'émettre des poussières.

- l'ingestion d'eau potable par les enfants :

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est pas retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'impact du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école maternelle publique Henri Wallon (ETS n°0601753E) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Des investigations de phase 2 seront menées sur les milieux « air du sol » au plus près des salles de classe et « air des vides sanitaires » situés sous le bâtiment. Les substances recherchées sont les substances volatiles susceptibles d'avoir été manipulées, stockées ou produites sur le site BASIAS.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Établissements sensibles ».